

Les agences de placement de personnel et les risques pour la santé de leurs travailleurs

Direction régionale de santé publique de Montréal, 2021

FAITS SAILLANTS

En 2016, la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) publiait le rapport « Les travailleurs invisibles ». Ce rapport présentait un état de situation sur les agences de placement de personnel* au Québec et sur les risques pour la santé encourus par leur personnel. Voici un résumé des plus récentes données sur les risques de blessures auxquels sont exposés les travailleurs de ces agences.

Augmentation constante du nombre de travailleurs d'agence au Québec

Nb de travailleurs d'agence au Québec :

24 150 en 2010 **32 960** en 2018 **↑ 36 %**

71 % travaillent dans le Grand Montréal

42 % sur l'île de Montréal

Nb d'agences sur l'île de Montréal : près de

500



Risque de lésions professionnelles plus élevé

Comparativement aux autres travailleurs au Québec, les travailleurs d'agence ont :

3,5 X plus de risques de lésion professionnelles

- ⊙ Trouble musculo-squelettique
- ⊙ Accident traumatique

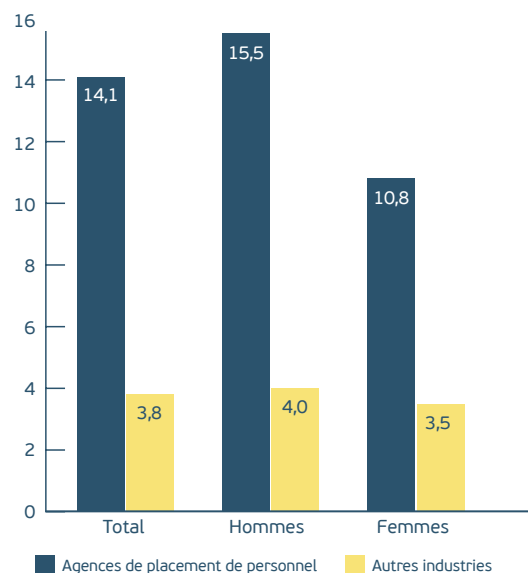
Les **hommes de moins de 25 ans** sont les **plus à risque** :

1/3 est victime de lésion

7 X plus de risque de lésion que les autres travailleurs du même groupe d'âge



Taux d'incidence (%) des lésions professionnelles selon le sexe, Québec, 2016



Sources : Statistique Canada, recensement de la population 2016 et statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale (SCN).

* Dans ce document, le terme *agences de placement de personnel* désigne les entreprises dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs pour des périodes limitées, de longue ou de courte durée, en vue de compléter la main d'œuvre d'une entreprise cliente. Ces agences peuvent aussi être appelées agences de location de personnel ou agences de travail temporaire.

Des tâches plus susceptibles de causer des lésions

Sur l'île de Montréal, de 2010 à 2017, les trois domaines qui ont entraîné le plus grand nombre de lésions chez les travailleurs d'agence sont :

Entreposage, production ou usinage

7 lésions sur 10 chez les hommes



Manutentionnaires, conducteurs de chariot élévateur, journaliers, soudeurs et concierges

4 lésions sur 10 chez les femmes



Journalières, emballeuses et commis à la production

Soins de santé

5 lésions sur 10 chez les femmes



Personnel infirmier et préposées aux bénéficiaires

Transport

2 lésions sur 10 chez les hommes



Camionneurs et chauffeurs-livreurs

Ces trois activités (entreposage, production ou usinage, soins de santé et transport) sont aussi parmi les plus fréquemment exercées par les agences de placement.

Recours aux immigrants récent (arrivés au Canada au cours des 5 dernières années) et aux minorités visibles

Comparativement aux travailleurs des autres industries sur l'île de Montréal :

2x plus d'immigrants récents (45 % contre 19 %)



Près de

2x plus de travailleurs issus des minorités visibles (55 % contre 30 %)

Prévention et gestion du risque

Les risques élevés de lésion professionnelle chez les travailleurs d'agence s'expliquent principalement par :

1. Les **tâches et conditions de travail souvent dangereuses** des emplois offerts.
2. Le **mode de tarification** du régime actuel en santé et sécurité du travail qui peut inciter les entreprises à externaliser leurs risques en ayant recours aux travailleurs d'agence : si ces travailleurs se blessent, l'agence est responsable et le dossier de l'entreprise cliente auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) n'est généralement pas affecté.
3. La relation d'emploi triangulaire* qui complique l'**application des obligations en Santé et sécurité du travail** qui devraient être en place pour protéger ces travailleurs.
4. La main d'œuvre des agences composée en grande partie de personnes en situation de **précarité** (nouveaux arrivants et minorités visibles).

* La relation d'emploi triangulaire lie les parties par deux contrats : un contrat de travail entre l'agence et son personnel et un contrat commercial entre l'agence et l'entreprise cliente (Source : Les travailleurs invisibles, p. 11)